

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-435

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-435

**Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2023 entre Bordeaux Métropole et la
Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde - Programme
d'actions - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Consciente du rôle stratégique des entreprises de proximité (commerces/artisans/services aux personnes et aux entreprises) en termes d'activité économique, d'emplois, de qualité de vie et de lien social, Bordeaux Métropole souhaite renforcer son soutien à ces activités du quotidien.

La Métropole s'est dotée d'un Schéma de développement économique métropolitain (délibération du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021) contenant le programme pluriannuel à engager et détaillé dans la fiche « soutenir l'économie de proximité ». Cette dernière contient plusieurs actions spécifiques à l'artisanat visant à accompagner ce secteur dans la levée des contraintes à son développement, et dans sa transition.

Avec 24 348 entreprises et 24 000 salariés recensés au 1^{er} janvier 2023, l'artisanat représente un enjeu économique et d'emplois de premier ordre pour le territoire métropolitain.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a souhaité renouveler en 2023 son partenariat privilégié avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde (CMANA33), dans une logique de continuité des actions menées depuis plusieurs années et de lancement de nouvelles opérations étroitement liées aux mutations en cours et à venir de ces activités et de leur environnement.

Bilan des actions réalisées en 2022

Un bilan positif peut être tiré de ce partenariat, tant en termes d'accompagnement des entreprises que pour la connaissance du tissu artisanal de la Métropole.

Les actions initialement prévues ont pu être mises en œuvre de manière satisfaisante.

Le bilan de ces actions ainsi que leur budget définitif sont détaillés en annexe 1 de la présente délibération.

Programme des actions 2023

Le programme des actions 2023 a cette année encore été élaboré en étroite collaboration avec la CMANA33, dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins des artisans et de les accompagner dans leur adaptation à la conjoncture et à la modification durable de leurs conditions d'exercice et de leur environnement. Les actions reposent sur 7 axes opérationnels, récurrents ou nouveaux, tous en cohérence avec le Schéma de développement économique métropolitain.

AXE 1 : Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

- Continuer à identifier et à spécifier les besoins immobiliers des artisans à l'échelle de la Métropole pour mieux les intégrer dans les projets immobiliers.
- Accompagner les projets de création et de requalification d'espaces économiques à vocation artisanale portés par la Métropole, tant sur le volet opérationnel que sur la phase commercialisation.
- Focus sur les nouvelles formes de locaux d'activité.

AXE 2 : Accompagner la transmission/reprise des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

- Organisation de trois ateliers (présentiel ou distanciel) sur des thématiques en lien avec la transmission d'entreprise, avec les partenaires incontournables (URSSAF, experts-comptables, notaires, Conseil régional NA...).
- Communication orientée sur les métiers « rares » avec la mise en place d'une campagne téléphonique et e-mailing.
- Accompagnement individuel de 20 entreprises.
- Suivi des entreprises accompagnées en transmission sur 2021 et 2022.
- Valorisation des entreprises à transmettre par l'intermédiaire de la plateforme internet de la Métropole à destination des entreprises.
- Mise en place du plan d'actions défini en 2022 destiné à soutenir la reprise d'entreprise par de nouvelles cibles de repreneurs.

AXE 3 : Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales et commerciales

Actions prévues :

- Accompagnement collectif de la transition écologique des entreprises artisanales.
- Encourager l'artisanat à vélo – enquête sur les besoins des artisans.
- Benchmark des initiatives favorisant les mobilités douces / alternatives.
- Enquête « artisanat et logistique urbaine ».

AXE 4 : Répondre aux attentes et besoins de la filière automobile

Actions prévues :

- Protéger le foncier artisanal dans le tissu urbain diffus.
- Organiser des ateliers collectifs et des groupes de travail.

AXE 5 : Accompagner les entreprises artisanales à la réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

- Accompagnement par la CMANA33 de la Direction des achats et de la commande publique de Bordeaux Métropole sur la mise en place d'une méthodologie commune de lecture d'analyse de leurs statistiques.
- Analyse des tableaux d'attribution des marchés publics fournis par Bordeaux Métropole afin d'extraire ce qui relève de l'artisanat et de quantifier les entreprises attributaires.
- Mise en place d'une expérience pilote sur la réalisation d'un marché public de chantier de rénovation adapté à la TPE artisanale, en lien avec la Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole.

AXE 6 : Valorisation et promotion des savoir-faire artisanaux

Actions prévues :

Organisation d'une grande opération de communication à l'échelle de la Métropole, sous la forme d'un concours photos « 100 % artisanat » ouvert à tous les artisans afin de :

- Accompagner les entreprises dans la reconquête de leur attractivité ;
- Animer le réseau des artisans de proximité ;
- Faire entrer les clients en boutique, augmenter le flux clients ;
- Casser les clichés sur l'artisanat ;
- Mettre en valeur les savoir-faire des artisans du territoire.

AXE 7 : Développement des Ecodéfis auprès des artisans métropolitains

Actions prévues :

- Evolution du règlement et des critères actuels de la labellisation : élargissement du ciblage, renforcement des critères, ...
- Réalisation sur la fin de l'année 2023 d'un petit volume d'accompagnements des entreprises (20 accompagnements) menés par les agents de la CMANA33 pour tester le nouveau règlement.

Le détail de chaque action du programme 2023 est présenté en annexe 2 de cette délibération.

Budget prévisionnel global

La mise en œuvre des actions présentées ci-avant implique une mobilisation de moyens humains et financiers importants.

Le budget prévisionnel du programme d'actions partenarial a été estimé à 124 000 € TTC. Sur cette base, Bordeaux Métropole est sollicité pour verser à la CMANA33 une subvention d'un montant maximum de 65 000 €.

Le détail des éléments budgétaires est présenté en annexe 3 de cette délibération.

Pilotage et suivi des différentes actions :

Pilote : CMANA33

Comité de suivi : Services de Bordeaux Métropole (Direction du développement économique, Pôles territoriaux, OIM Rive droite, et autres directions associées selon les domaines d'intervention), Direction développement économique de la CMANA33

Comité de pilotage : Elus référents

La mise en œuvre du plan d'actions 2023, le budget correspondant, et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CMANA33, convention dont le projet figure en annexe 4 de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande de subvention formulée par la CMANA33 en juillet 2022 et actualisée en 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient de mettre en œuvre, en partenariat avec la CMANA33, un programme d'accompagnement au développement et à la modernisation des activités artisanales du territoire de la Métropole sur l'année 2023, et que la participation financière de Bordeaux Métropole est indispensable à la réalisation de ce programme,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions 2023 élaboré en partenariat par la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde ;

Article 2 : d'attribuer une subvention de 65 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 en faveur de l'artisanat de la Métropole bordelaise tel que décrit ci-avant ;

Article 3 : d'approuver la convention de partenariat entre la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde et Bordeaux Métropole pour l'année 2023, ci-annexée à la présente délibération ;

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer cette convention et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée ;

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 657381, fonction 61 ;

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX, Monsieur CAZENAVE, Monsieur GOMOT, Madame JUSTOME, Madame LACUEY, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	